

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-116 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 25 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 17 mai 2023 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN (*jusqu'à la délibération n°2023-108*), André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2023-113*), Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-106*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-115*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Daniel FABRE), Gérard BROCHIER (à Bernard PERRET), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Jean-Alex PELLETIER), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Patrice MARTIN (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Thérèse SIBERT, Pascal PAIN, Maud CASELLA.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN.

Objet : Convention d'objectifs avec l'association AIDA pour la poursuite d'une animation numérique délocalisée dans les communes de la Plaine de l'Ain – 2023/2026

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse, solidarité du 4 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2023 ;

Mme Liliane FALCON, élue déléguée aux solidarités, présente le projet de l'association AIDA (centre social d'Ambérieu-en-Bugey) qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale des conseillers numériques. L'accès au numérique est devenu primordial dans le quotidien des habitants alors qu'on estime que 17 % de la population française est touchée par l'illectronisme, c'est-à-dire la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

La mise en place de conseillers numériques est une opportunité et peut apporter des réponses au plus près des besoins de la population. Ils ont pour objectifs de :

- Lutter contre la fracture numérique et développer les relations sociales
- Favoriser l'accès aux droits, mieux communiquer dans un monde en mouvance et en mutation technologique
- Rompre l'isolement géographique et social.

.../...

Ainsi, la CCPA a soutenu une première phase (2021-2023) d'un projet d'animation numérique itinérant intervenant dans les différentes communes. Cette solution avait déjà été auparavant testée lors de la mise en place d'ateliers informatiques sur la période 2018-2020. Le bilan complet a été présenté en commission sport, solidarité, jeunesse. Avec 30 sessions, 387 ateliers, 271 bénéficiaires, les résultats sont tout à fait satisfaisants d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Le projet d'animation locale numérique sera organisé sous la forme de permanences en plusieurs lieux, six lors de chaque cycle d'animation. Le cycle d'animation dure en moyenne 3 mois. Le planning est défini en concertation avec la CCPA et les communes d'accueil qui mettent à disposition une salle adaptée. L'association déploiera des moyens humains avec un animateur numérique et des moyens techniques et informatiques pendant 36 mois. Le projet s'inscrit dans le cadre du nouvel appel à projet national, prioritaire pour les structures dotées d'un conseiller numérique. L'aide de l'Etat sera dégressive sur les trois ans et celles des collectivités territoriales progressives.

Les engagements de la CCPA et de l'association sont présentés dans une convention d'objectifs de trois ans, jointe à la présente délibération. La CCPA s'engage à soutenir le projet selon les modalités suivantes :

- Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 : une aide maximum de 28 740 €, correspondant à un taux de subvention de 59 % d'un budget maximum de 48 740 €
- Période du 01/09/2024 au 31/08/2025 : une aide maximum de 36 060 €, correspondant à un taux de subvention de 72 % d'un budget maximum de 50 060 €
- Période du 01/09/2025 au 31/08/2026 : une aide maximum de 41 160 €, correspondant à un taux de subvention de 80 % d'un budget maximum de 51 160 €.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'objectifs tel que présentée en annexe.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention, et ses éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 mai 2023
Publiée le **31 MAI 2023***

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

